



Chaîne Bleue Mondiale

pour la protection des animaux et de la nature, par la propagande,
l'éducation culturelle et les inspections

Avenue de Visé 39 - 1170 Bruxelles | tél.: 02 673 52 30 | fax: 02 672 09 47

e-mail contact@bwk-cbm.be | www.chaine-bleue-mondiale.be

C.C.P. BE59 0000 0380 5026 | BNP Paribas BE25 2100 4231 4482

 facebook.com/Chaîne-Bleue-Mondiale-Aisbl

membre:CNPA



OISEAUX – NIDS

Le retour des premiers rayons de soleil éveille en nous l'envie de travailler dans notre jardin en lui apportant un petit rafraîchissement. Balayage des feuilles mortes, nettoyage des parterres, taille des haies mais attention à celles-ci.

En effet, le printemps est également la saison de la nidification des oiseaux et donc la préparation des nids dans les arbres, les arbustes et les haies.

En Région bruxelloise, entre le 1^{er} avril et le 15 août, il est interdit d'élaguer et d'abattre des arbres avec des engins motorisés. En Wallonie, il n'y a pas encore de législation à ce sujet mais la perturbation et la destruction intentionnelle d'oiseaux sauvages, de leurs nids ou de leurs œufs durant la période de reproduction sont proscrites par la loi. Cela est valable aussi bien pour les particuliers que pour les ouvriers communaux.

Respectez donc cette période cruciale pour les oiseaux et ne coupez pas, ni n'élaguez pas les arbres/arbustes/haies car ils offrent aux oiseaux des sites de nidification, des abris, des postes de chant, ...

Dès lors privilégiez plutôt la taille de branches qui dépassent. Une coupe conséquente pourra être effectuée d'octobre à mars.

Si vous trouvez de jeunes oiseaux dont le nid a été détruit, contactez un centre de revalidation pour la faune sauvage qui vous indiquera la marche à suivre.

Sur le site internet de la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux (L.R.B.P.O.) – www.protectiondesoiseaux.be/les-centres-de-revalidation/belgique/ - vous trouverez la liste des centres de revalidation proche de chez vous. Il existe une trentaine de centres en Belgique.

Toujours sur le site internet de la LRBPO, vous trouverez des instructions sur la construction de nichoirs pour oiseaux selon leur espèce : www.protectiondesoiseaux.be/categorie-produit/les-oiseaux-au-jardin/nichoirs/